

Interpellation de K. ADINE, Conseiller communal, relative à la suppression d'emplacements de parking à la chaussée de Ninove

A. CRESPIN, au nom de G. BORDONARO, donne lecture du texte suivant :

A. CRESPIN, op naam van G. BORDONARO, geeft lezing van de volgende tekst:

Nous avons appris par la presse qu'un certain nombre de places de stationnement ont été supprimées à la chaussée de Ninove, à hauteur du croisement avec le boulevard Prince de Liège. Ces places se trouvaient devant plusieurs commerçants, qui doivent régulièrement décharger leurs marchandises. Nous avons eu l'occasion de nous rendre sur place et de discuter avec l'un d'entre eux. Nous aurions du mal à vous faire part de leur colère et de leur incompréhension. En seulement deux semaines de temps, le gérant nous a expliqué que son chiffre d'affaires a diminué à vue d'œil.

Evidemment et comme d'habitude, la Région a réalisé cet aménagement du jour au lendemain, sans aucune information. A présent, les commerçants doivent décharger sur la bande de circulation, au beau milieu de la chaussée! Créant des embouteillages, mais surtout, rendant le déchargement très dangereux. Les commerçants ne comprennent pas cet aménagement, n'en connaissent pas la finalité ni la logique, vu que la Région ne communique rien et s'en moque. Nous avons vu que l'arrêt de bus « De Lijn » a été déplacé temporairement un peu loin jusqu'au 30 juin, nous imaginons donc qu'il y a un lien.

Dans ce genre de situation, le Collège communal doit assurer le relais avec les citoyens et défendre leur intérêt. Est-ce le cas?

Etiez-vous au courant de cet aménagement?

Avez-vous pris contact avec les commerçants ou les habitants du quartier?

Pouvez-vous me dire quelle en est la finalité?

Qu'allez-vous faire pour rendre le quotidien de ces commerçants moins dangereux et leur assurer le plus vite possible une zone de livraison et/ou le retour de ces places de parking?

K. ADINE donne lecture du texte suivant :

K. ADINE geeft lezing van de volgende tekst:

En date du 7 mai un article de presse a relayé le mécontentement des commerçants et des habitants suite à la suppression d'emplacements de parking sur la chaussée de Ninove.

Ces aménagements ont suscité le mécontentement des habitants et des commerçants du quartier Scheut-Ninove. Ce mécontentement est d'autant plus compréhensible vu que le Collège avait rencontré les habitants et des consultations citoyennes ont été organisées dans le cadre de l'appel à projets « Megafon ». Il me semble qu'on ait fait croire aux habitants que leurs avis seraient pris en considération, que du contraire.

En effet, depuis le mois d'octobre 2021, des ateliers participatifs ont été organisés, trois assemblées citoyennes ont permis aux participants d'élaborer des projets prioritaires pour le quartier. Une enquête publique a été mise en ligne, 176 habitants avaient pris part à cette consultation, 642 réponses ont été enregistrées pour le quartier Scheut-Ninove (suivant la synthèse publiée sur le site communal).

Lors de ces rencontres, les habitants avaient pointé le manque criant de places de stationnement. Ils avaient pointé également la dangerosité des trottoirs surtout pour les PMR. Il est assez surprenant que le Collège ait décidé de placer des potelets à 500 euros/pièce, limitant les emplacements de parking, en lieu et place d'affecter ce budget aux réaménagements des trottoirs. Ces aménagements vont à l'encontre des attentes exprimées par les habitants.

Le quartier de Scheut-Ninove connaît un redéploiement d'activités économiques grâce à de petits indépendants qui prennent le risque d'investir dans ce quartier, malgré le départ de grandes enseignes et des banques. La suppression des emplacements de parking sur la chaussée de Ninove risque de compromettre le redéploiement des commerces sur cette artère.

Le Collège remet le couvercle après le fiasco engendré par les aménagements de la rue Wayez et la suppression des emplacements de parking. Certains commerces sont en

grande difficulté ou en cessation d'activités. Il me semble que vous n'avez pas tiré les enseignements de cet échec.

Ma question est la suivante :

Comment justifiez-vous le choix de limitation des emplacements de parking en lieu et place du réaménagement des trottoirs?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van de volgende antwoord:

Le projet de marquage au croisement du boulevard Mettewie et de la chaussée de Ninove est un projet régional et non communal. Ce n'est donc pas le Collège qui a placé les potelets car il ne peut pas intervenir à cet endroit. Le projet a pour but d'améliorer la sécurité routière et la fluidité du trafic. C'est dans ce but qu'a été installée la bande qui tourne vers la droite. De cette façon, le trafic passant peut continuer, tandis que ceux qui tournent doivent ralentir ou attendre. La partie entre la bande et la piste cyclable dont il est question était auparavant intégrée à cet arrêt. Ce n'était donc pas une zone de livraison ou de stationnement.

« Bruxelles Mobilité » nous a fait savoir que la largeur de la bande, sur laquelle se trouvent actuellement les potelets, n'est pas suffisante pour créer une zone de livraison. Celle-ci serait désormais aménagée à proximité immédiate. La Région nous a confirmé avoir consulté les commerçants à ce sujet et nous certifie que cette zone sera créée.

Ce projet-ci n'a rien à voir avec la rénovation de cette même chaussée en cours actuellement, pour laquelle nous vous avons mentionné l'enquête publique. Pour cette dernière nous attendons encore le permis d'urbanisme afin de débiter le projet et obtenir une rénovation qualitative de la chaussée et des trottoirs.

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH tient à mentionner qu'aucun potelet ne coûte 500€, ce que prouve une simple recherche sur internet. Il ne faut pas propager de telles « fake news » au Conseil communal. Elle termine son intervention en insistant sur le fait que la Région va placer une zone de livraison proche des magasins concernés.

A. CRESPIEN entend les explications mais demande toutefois plus de détails sur la zone de livraison projetée à proximité des commerces.

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH répond qu'elle sera placée soit sur le coin, soit à côté. Pour le moment, ces deux variantes sont étudiées par « Bruxelles Mobilité » et discutées avec les commerçants.

K. ADINE souhaite réagir simplement à propos des « fake news ». Il trouve cela assez décevant que l'on attaque sur ce sujet-là alors que c'est publié dans des procès-verbaux sur le site communal. Ce chiffre existe et il ne l'a pas inventé. Concernant l'enquête publique, il aurait souhaité, par exemple, qu'on puisse réasphalter ne fut-ce que le tronçon situé devant l'école. Même si c'est une voirie régionale, le Collège pourrait avoir une discussion avec la Région.

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH répond que le Collège est en discussion avec la Région pour le réasphaltage.